

AGIR POUR LA NEUTRALITÉ DU NET

LE 10 MAI 2012 ANDRÉA FRADIN

Telle est la conclusion principale du rapport sur la neutralité des réseaux remis hier à Eric Besson, feu ministre de l'Industrie, par Laure de la Raudière, élue UMP en pointe sur ces sujets. Selon elle, les opérateurs du numérique sont loin de garantir des conditions satisfaisantes. Mais ses recommandations, très favorables à la neutralité des réseaux, sont loin d'être partagées au niveau européen.



“Les pouvoirs publics devront intervenir dans un avenir proche.” C’est le constat sans appel d’un nouveau rapport [PDF] sur la neutralité des réseaux, remis hier à Eric Besson par Laure de la Raudière.

En avril 2011, la députée UMP **avait déjà déposé** un texte auprès de l’Assemblée nationale. Le ministre de l’Industrie, depuis peu relevé de ses fonctions, voulait qu’elle complète cette première approche par un “*panorama de l’état des débats sur la neutralité du Net en Europe*” (p.5).

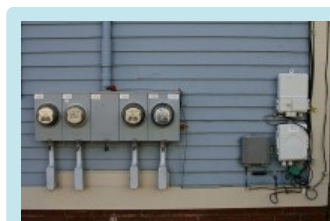
Conclusion du tour d’horizon : “*le jeu de la concurrence n’est pas suffisant pour garantir la neutralité du Net*”. Laure de la Raudière préconise une “*intervention publique*”, accompagnée d’un éventail de mesures en faveur de la transparence des opérateurs, d’un renforcement du régulateur des télécoms (Arcep) et d’une mesure indépendante de la qualité d’accès à Internet.

Transparence limitée

“*Mieux vaut prévenir que guérir*” (p.14) prévient l’élue UMP. Car si la France est “*en avance*” en matière de neutralité du Net, de nombreux flous persistent quant au périmètre et aux garanties à apporter à ce principe pourtant fondamental.

Pendant du “*mode de fonctionnement historique de l’Internet*” il garantit l’acheminement des informations “*sans discrimination sur les réseaux*” rappelle Laure de la Raudière (p. 4). Concrètement, il embrasse trois “*questions*” explique le rapport : “*la gestion de trafic (blocage, dégradation ou priorisation de certains flux)*”, “*l’interconnexion*” (la façon dont les acteurs du Net se relient entre eux) et le filtrage du réseau.

Trois questions aux conséquences essentielles en



LA SOCIÉTÉ CIVILE
CONTRÔLERA AUSSI LE
NET

Initialement, la qualité du service proposé par vos fournisseurs d'accès à Internet devait être contrôlée par... ces ...

termes économiques d'abord mais aussi de liberté d'expression et d'information sur Internet. Trois questions qui imposent donc d'éviter d'adopter "des décisions dans l'urgence": "il faut anticiper" conclut l'étude (p.14).

Anticipation d'abord synonyme d'une intervention des pouvoirs publics, "nécessaire pour corriger le marché".

Parallèlement à cette initiative, Laure de la Raudière invite le gouvernement à "améliorer" la transparence des opérateurs. Selon elle, les fournisseurs d'accès à Internet (FAI) sont "prêts à travailler à rendre leurs offres plus lisibles pour les consommateurs et mieux expliquer la façon dont ils gèrent le trafic" (p.15). Ce qui tombe plutôt bien mais qui semble un poil optimiste.

Parler ouvertement de leurs pratiques dite de gestion de trafic, autrement dit, expliquer quels services ou applications ils bloquent ou favorisent, fait encore grincer quelques dents du côté des opérateurs. La transparence constitue bien souvent le nœud des dissensions au sein des différents groupes de travail (et ils sont nombreux) qui se penchent sur la neutralité des réseaux.



LA NEUTRALITÉ CACHÉE D'INTERNET

Alors que le gendarme des réseaux, l'Arcep, présente ses travaux en conférence de presse ce vendredi matin, **OWNI** ...

L'Arcep, qui a récemment confié l'étude de ces pratiques **au comité chargé de mesurer la qualité de l'accès à Internet**, s'est ainsi confrontée à une levée de boucliers du secteur des télécoms. **Comme nous vous l'annoncions il y a quelques jours**, cette analyse devrait bénéficier d'un statut à part, ne faisant pas l'objet d'une publication systématique, ouverte et transparente, à l'inverse des autres résultats.

De même, **le groupe responsable de la "transparence relative aux pratiques de gestion de trafic"** devrait tourner à bas régime. Vite rebaptisé "groupe de travail sur la différenciation technique et tarifaire", une appellation plus heureuse pour les opérateurs, il devrait surtout consister à mettre en place une signalétique, visant à indiquer aux abonnés à Internet la nature de leur forfait. Une bonne nouvelle pour les consommateurs,

mais qui évite soigneusement d'aborder un détail essentiel : l'encadrement de ces pratiques elles-mêmes. Une transparence *a minima*.

Arcep renforcée

Dans ses conclusions, Laure de la Raudière s'attarde aussi sur la nécessité que "les consommateurs aient confiance dans les services que leur fournissent les opérateurs." Seule solution pour y parvenir :



Il faut que la qualité de service soit évaluée par un acteur indépendant.



Une préconisation qui fait clairement écho à la polémique suscitée par le chantier de mesure de la qualité d'accès à Internet, mené depuis plusieurs mois au sein de l'Arcep, et **dont OWNI suit l'évolution**. Dès le départ, experts et associations ont dénoncé le manque d'indépendance du prestataire chargé de la récolte des données : choisi par les seuls opérateurs, il ne pouvait constituer à lui seul une garantie d'indépendance.

Sans se référer explicitement aux travaux de l'Arcep, Laure de la Raudière partage ces craintes et propose, pour s'en prémunir, de doter l'autorité de nouveaux moyens : "en France, l'Arcep doit être dotée des moyens de faire réaliser des mesures indépendantes, soit par le biais de sa dotation budgétaire, soit en lui donnant



LES TÉLÉCOMS PERDENT TOUTE AUTORITÉ

Hier matin, le régulateur des télécoms a tenu sa conférence de rentrée. L'occasion de poser les questions qui fâchent ...

(juridiquement) la faculté d'imposer un prestataire aux opérateurs pour faire réaliser, sous son contrôle mais à leurs frais, des mesures de qualité de service.”

Cet appel au renflouement des caisses de l'autorité des télécoms ne devrait pas déplaire à son patron, Jean-Ludovic Silicani. **Interrogé il y a quelques mois par OWNI sur ce dossier brûlant**, il avait renvoyé le politique dans ses cordes, lançant :

“

Si les parlementaires veulent attribuer plus de pouvoir à l'Arcep, ils doivent le prévoir !

”

Message visiblement reçu du côté de Laure de la Raudière.



Gommage des disparités

Si les conclusions de l'élue UMP sont en faveur d'une protection renforcée de la neutralité, la neutralité des réseaux ne suscitent pourtant pas le consensus en Europe. C'est l'un des éléments clés du rapport : tous ne s'accordent pas sur la façon de garantir ce principe.

Selon les pays, l'approche diffère : **d'une protection législative de la neutralité aux Pays-Bas** (p.13) à un scepticisme sur l'opportunité à agir. Ainsi au Royaume-Uni, où a été préférée une *“auto-régulation de l'industrie”* indique l'étude, ou même au sein des institutions européennes, parmi lesquelles la Commission, depuis longtemps engagée **dans une valse hésitation sur le sujet**, dénoncée à de nombreuses reprises. Elle était *“initialement réticente à intervenir”*, commente Laure de la Raudière.

Initialement. Les temps changent, note l'élue UMP ; au fil des réflexions menées dans les différents États, leurs disparités semblent s'atténuer. *“J'ai pu constater [...] combien l'orientation de la Commission avait changé”* confie-t-elle. Les travaux réalisés par l'Oreco, le régulateur européen des télécoms, sur les pratiques de gestion de trafic des opérateurs, auraient infléchi la position de l'institution :

“

Pour les services de la Commission européenne, ces premiers résultats montrent qu'il existe des entorses au principe de neutralité du Net.



Flou de la Commission

Reste à savoir si elle souhaitera mettre un terme à ces pratiques. Or pour le moment, ses troupes n'en font pas la démonstration. En matière de neutralité, la commissaire en charge du dossier, Neelie Kroes, s'illustre à l'inverse par sa modération et son ambiguïté.

Dans une récente sortie, à la World Wide Web Conference de Lyon, elle se disait ainsi *“engagée à garantir la neutralité du Net”* d'un côté, tout en refusant d'associer ce combat au *“bannissement de toutes les offres ciblées ou limitées”* de l'autre. Rien de bien nouveau donc sous le soleil européen.

Si ce n'est peut-être l'émergence d'un nouveau discours, qui met la responsabilité de la neutralité sur le dos des consommateurs. Et qui évacue d'un même coup toute initiative législative forte.

Dans ce même discours de Lyon, Neelie Kroes assimilait la transparence des offres des opérateurs à l'assurance d'une neutralité des réseaux protégée : être neutre signifiant alors *“laisser aux consommateurs la possibilité de choisir librement et aisément s'ils le souhaitent ou non”*. Quitte à ce qu'ils choisissent un accès à Internet non neutre :



L'EUROPE DÉLAISSE LA NEUTRALITÉ DU NET

La commissaire européenne en charge des affaires numériques Neelie Kroes a livré ce matin sa vision d'un Internet ...



Et bien très bien. C'est loin d'être de la censure. Si on a seulement besoin de consulter occasionnellement les e-mails en 3G et que quelqu'un est prêt à vous offrir ce service – pourquoi devrait-on subventionner ceux qui consomment des films ?



Difficile alors de percevoir ce revirement dont le rapport se fait pourtant écho. Il faudra bien pourtant que l'Europe clarifie ses positions. Car c'est bel et bien elle qui sera l'ultime garante de la neutralité des réseaux. Comme le souligne le rapport, *“une définition homogène [...] devrait être promue au niveau européen.”* Pas encore gagné.

Télécharger



1 / 32



YouScribe

La Neutralité d'Internet dans les différents pays européens : état des débats et enseignements à en tirer

Rapport de mission confiée à
Laure de La Raudière, députée d'Eure-et-Loir
par Monsieur Eric Besson,
Ministre de l'Industrie, de l'Energie et de
l'Economie Numérique

02 Mai 2012

Portrait d'Eric Besson via [la galerie Flickr du MEDEF \(CC-bysa\)](#) / Laure de la Raudière via [UMP photo](#) (CC-byncnd)

1 ping

Mise à jour de la rubrique « Sites et liens en vrac » « SAM7BLOG le 9 juillet 2012 - 21:10

[...] AGIR POUR LA NEUTRALITÉ DU NET [...]